



Conseil économique et social

Distr. générale
29 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Sixième réunion

Genève, 10 et 11 octobre 2013

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa sixième réunion

I. Participation

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa sixième réunion les 10 et 11 octobre 2013. Quelque 90 experts représentant des organismes publics, des établissements universitaires ainsi que le secteur privé et des organisations internationales y ont participé. Les 28 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants étaient représentés: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pays-Bas, République de Moldova, République kirghize, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine. Les représentants des organisations et institutions internationales suivantes ont participé à la réunion: Commission européenne, Union internationale des télécommunications, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et Organisation mondiale du commerce.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

2. L'ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2013/1 a été adopté.
3. Conformément aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464, annexe III, appendice III), l'Équipe a élu son Bureau. M. Ivan Bortnik (Fédération de Russie) a été élu Président et M^{me} Lyudmila Musina (Ukraine), M^{me} Snjezana Ivic-Pavlovski (Croatie), M. Dominique Foray (Suisse), M. José Molero Zayas (Espagne) et M. Charles Wessner (États-Unis d'Amérique) ont été élus Vice-Présidents.

GE.13-25482 (F) 170114 200114



* 1 3 2 5 4 8 2 *

Merci de recycler



4. L'Équipe a pris acte du fait que M. Krzysztof Gulda (Pologne), M. Göran Marklund (Suède), M^{me} Aliko Pappa (Grèce) et M^{me} Daphne Getz (Israël) ne pouvaient continuer d'être membres actifs du Bureau de l'Équipe en raison de leurs autres engagements. L'Équipe a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour les services qu'ils avaient rendus au Bureau, à l'Équipe et à la CEE.

III. Débat de fond (point 2 de l'ordre du jour)

5. La publication que la CEE a consacrée à l'étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine a été présentée en première partie du débat de fond. Cette version définitive tenait compte des observations reçues lors du débat multipartite sur le projet de conclusions et recommandations à la septième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (ECE/CECI/2012/2). Les services consultatifs, qui sont à l'origine de cette publication, ont été assurés par un groupe d'experts internationaux et d'experts du secrétariat de la CEE qui ont travaillé en étroite coopération avec les autorités nationales et des experts locaux, en réponse à une demande du Gouvernement ukrainien.

6. La délégation ukrainienne a remercié le secrétariat de la CEE et son Équipe d'experts d'avoir réalisé l'étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine, qu'elle a jugée opportune et d'une grande qualité. L'intérêt de l'étude ne réside pas seulement dans son exposé de la situation actuelle de l'Ukraine en matière d'innovation mais également dans l'évaluation qu'elle fait des politiques et dans le recensement des obstacles et des problèmes à surmonter.

7. Il a été relevé que les coûts élevés et les risques économiques constituent des obstacles importants à la politique de l'Ukraine en matière d'innovation et que l'innovation des entreprises restait relativement faible. L'étude a beaucoup contribué à accélérer le processus d'adoption des normes nécessaires ainsi que de nouvelles politiques plus efficaces en matière d'innovation afin de lever ces obstacles, qui prévoit notamment des changements dans la gouvernance de l'innovation ainsi que la fourniture d'une aide supplémentaire aux pépinières d'entreprises, parcs d'activité et centres d'innovation. En 2014, le Gouvernement procédera à une première évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans l'étude. La coopération internationale continuera à jouer un rôle important dans le développement de l'innovation en Ukraine.

8. La deuxième partie du débat de fond a été consacrée au séminaire de politique appliquée sur le thème de l'innovation dans le secteur public. Les travaux ont été répartis sur trois séances pendant lesquelles les participants ont entendu des exposés d'experts¹.

9. Les principaux domaines débattus dans ces trois séances étaient les suivants:

- a) Promotion de l'innovation dans le secteur public: principaux problèmes et défis à relever;
- b) Expériences nationales et bonnes pratiques;
- c) Études de cas portant sur des méthodes et des secteurs déterminés.

¹ Les exposés peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=33189>.

10. Les principaux problèmes et défis ont été présentés au cours de la première séance. Les débats ont porté essentiellement sur: les principales motivations poussant le secteur public à innover, les principales différences entre l'innovation dans le secteur privé et l'innovation dans le secteur public et ce que cela signifie pour les politiques de promotion de l'innovation dans le secteur public; la nécessité de mesurer l'ampleur et l'impact de l'innovation dans le secteur public ainsi que les limites de cette politique en terme de moyens et de données.

a) L'incidence considérable et bénéfique que l'innovation dans le secteur public peut avoir sur l'économie, étant donné l'importance de ce secteur dans la plupart des économies, fait partie des incitations à l'innovation. De plus, l'évolution des technologies de l'information et de la communication ouvre de nouvelles perspectives à la conception et à la fourniture de services publics.

b) Par ailleurs, certaines contraintes poussent à innover. C'est notamment le cas des pressions budgétaires, qui obligent à améliorer l'efficacité pour faire plus avec moins de ressources; de la concurrence intense à laquelle sont confrontées les entreprises dans leur pays et à l'étranger, qui engendre la demande de services publics de meilleure qualité; ainsi que de nouveaux problèmes de société comme le vieillissement de la population et la dégradation de l'environnement, qui imposent d'élargir ou d'adapter l'offre de services publics.

c) Le secteur public doit également innover pour répondre à l'évolution des mentalités et des valeurs dans la société. Les citoyens entendent participer de plus en plus activement à la définition et à la conception des services offerts par le secteur public alors que par le passé ils étaient surtout des bénéficiaires passifs des services publics.

d) Le fait que, dans le secteur privé, l'innovation soit une activité commerciale associée à des risques importants et à des taux d'échec élevés, l'innovation réussie étant celle qui parvient à s'imposer sur le marché, constitue une des principales différences entre l'innovation dans le secteur privé et l'innovation dans le secteur public. Les innovateurs du secteur public, ou «intrapreneurs» publics, sont souvent confrontés à des obstacles de nature constitutionnelle, juridique et politique qui limitent leur désir et leur capacité de supporter les risques et de résister à l'échec.

e) De la même façon, les bénéfices de l'innovation sont souvent beaucoup plus immédiats dans le secteur privé que dans le secteur public. Les considérations déontologiques sont plus importantes pour les fonctionnaires qui participent à l'innovation ou à l'«intrapreneuriat public».

f) Pour ces raisons, l'innovation dans le secteur public requiert des structures et des institutions adaptées, notamment des mécanismes de «dégagement de responsabilités», afin qu'un échec n'entraîne pas de pertes ou n'occasionne pas de coûts inacceptables.

g) S'agissant de la mesure de l'innovation dans le secteur public, les pratiques actuelles reposent sur une combinaison de données brutes, de résultats d'enquêtes et d'études de cas. Ont été présentés: le tableau de bord européen de l'innovation, projet pilote de la Commission européenne, l'Observatoire de l'innovation dans le secteur public de l'OCDE et les Prix européen et onusien du secteur public.

h) Ces initiatives ont permis de définir des facteurs propices ou défavorables à l'innovation du secteur public ainsi que les moteurs de cette innovation.

i) Cependant, dans la plupart des pays, on manque encore d'information sur de nombreuses activités d'innovation du secteur public et souvent les données existantes ne sont pas comparables d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre. Les économies en transition sont confrontées à des difficultés particulières en termes de disponibilité et de comparabilité des données, dues en grande partie à des différences dans les méthodes de collecte de l'information. Il reste des progrès à faire avant de parvenir à l'adoption de normes internationales.

11. Les participants ont présenté des expériences menées dans certains pays en matière de promotion de l'innovation dans le secteur public. Les éléments suivants se sont notamment détachés du débat:

a) Il existe des différences considérables entre les pays. Certains d'entre eux se trouvent à un stade relativement précoce, comme celui de l'amélioration de certains services publics grâce aux technologies de l'information et de la communication. D'autres ont adopté de nouveaux moyens de concevoir les services publics et ont commencé à mettre en place des programmes d'innovation systématiques, dont certains sont conduits par des unités ou des entités spéciales situées très haut dans la hiérarchie de l'administration publique;

b) Cependant, l'innovation dans le secteur public est encore dans l'ensemble un domaine relativement récent, ce qui se traduit par des problèmes de définition, même lorsqu'il s'agit simplement de tracer la frontière entre secteur public et secteur privé dans certains cas. Cela se traduit également par le fait que l'innovation dans le secteur public n'est pas encore intégrée pleinement dans les politiques nationales d'innovation, même dans les pays les plus avancés. De plus, la plupart des pays n'ont toujours pas incorporé l'innovation dans tous les ministères et à tous les échelons de l'administration publique;

c) Les expériences menées par les pays prouvent qu'un soutien politique de haut niveau est essentiel pour stimuler l'innovation dans le secteur public, peut-être plus encore que dans le secteur privé. Il est nécessaire d'adopter une approche systémique pour recenser les obstacles à l'innovation et comprendre le rôle des incitations de manière à pérenniser les changements. L'innovation devrait être considérée comme une activité fondamentale qui exige des efforts continus. Sa mise en œuvre peut nécessiter des changements dans de nombreux domaines. Une attention particulière devrait être accordée au développement des compétences nécessaires;

d) L'expérience des principaux pays prouve également que pour exploiter pleinement le potentiel du secteur public en matière d'innovation, ce dernier doit faire participer les utilisateurs finals à la conception tout comme à la mise en œuvre des politiques (cocreation et coproduction). Il faut adopter une démarche axée sur le citoyen et développer une culture de la transparence et de la responsabilité. La coproduction de services publics devrait également s'accompagner de formes collaboratives de gouvernance;

e) Le secteur public a un rôle catalyseur important à jouer dans la création de cadres d'échanges favorisant l'apparition de nouvelles formes de partenariat qui rassemblent différents acteurs et mettent en application les expériences considérées comme réussies;

f) Il est essentiel de redéfinir les tâches en termes de résultats à atteindre plutôt que d'activités à mettre en œuvre. Mettre l'accent sur l'expérience de l'utilisateur final du service public devrait permettre de surmonter la complexité de l'entreprise;

g) Suivre de près l'expérience des bénéficiaires de services publics (cartographie du parcours du client) peut permettre de déceler plus facilement les problèmes et faire ensuite éclore une série d'idées par un processus participatif associant les utilisateurs et les fournisseurs de services publics;

h) Étant donné qu'il s'agit d'un domaine nouveau, il est important d'adopter une approche flexible qui permette de tester des politiques. L'expérimentation est un moyen pragmatique d'apprentissage qui peut être plus fructueux que l'élaboration de stratégies;

i) L'utilisation de prototypes et d'expériences pilotes peut contribuer à discerner les initiatives réussies, qui peuvent être transposées à plus grande échelle, et à tirer des enseignements des échecs. Cependant, il existe dans l'administration publique une certaine force d'inertie qui rend difficile la réallocation des ressources;

j) C'est lorsque les agents d'exécution et les bénéficiaires sont en contact le plus étroit, c'est-à-dire aux niveaux local et infranational, que l'on trouve souvent de bons exemples d'innovation dans les services publics;

k) Un débat s'est engagé sur les avantages et les éventuels inconvénients des systèmes de gouvernement décentralisé à cet égard. L'exemple de la Suisse, dont les cantons et les municipalités jouissent d'une grande autonomie en matière de fiscalité et de dépenses, a été présenté;

l) Un secteur public décentralisé peut être particulièrement propice à une expérimentation peu coûteuse, à la concurrence et une relation étroite entre les organismes d'exécution et les clients. Une structure fédéraliste bien gérée peut également améliorer la transparence et la responsabilisation;

m) La décentralisation comporte parfois des inconvénients, notamment le coût élevé de la coordination entre les différentes instances et d'autres coûts dus à l'incohérence des mesures prises d'une juridiction à l'autre (problème qui est plus visible dans les grands pays que dans les pays plus petits);

n) La coopération internationale peut contribuer de manière importante aux progrès de l'innovation dans le secteur public. Certains des grands problèmes auxquels sont confrontés les pouvoirs publics, comme le vieillissement de la population ou les pressions exercées sur l'environnement, sont communs à tous les pays. Le partage de leur expérience faciliterait le recensement et la diffusion des bonnes pratiques.

12. Les participants ont également présenté des études de cas concernant des secteurs et des méthodes déterminées. Les débats ont essentiellement porté sur l'utilisation des nouvelles technologies électroniques pour augmenter l'efficacité et améliorer la conception et la fourniture de services publics, sur la conception comme méthode d'innovation, sur l'innovation dans les rapports entre gouvernement et citoyen, la passation de marchés publics, la santé et la mobilité, et sur la participation de la communauté et des citoyens. Les participants ont notamment abordé les questions suivantes:

a) Opter pour l'administration en ligne permet de réduire la bureaucratie et les coûts administratifs et de donner plus d'efficacité au fonctionnement de l'État et à la prestation de services publics. Cela peut aussi améliorer la transparence et la responsabilisation;

b) L'application de pratiques d'administration en ligne du haut en bas de la hiérarchie de la fonction publique et dans tous les ministères est un processus complexe qui se heurte souvent à une nette résistance au sein de l'administration. C'est pourquoi il est indispensable de bénéficier de l'impulsion du plus haut échelon de commandement et de ressources suffisantes pour alimenter le programme d'innovation, et ce, dans l'ensemble du secteur public;

c) La méconnaissance des technologies de l'information et des communications et le manque d'accès aux outils de communication électronique sont un des obstacles à l'application de solutions d'administration en ligne. En particulier, la «fracture numérique» entre les générations est telle qu'il importe de former les futurs utilisateurs des services d'administration en ligne;

d) Les questions de sécurité ont également été soulignées en matière d'administration en ligne, notamment dans des domaines comme la carte d'identité numérique, les portails de paiement en ligne et l'accès électronique aux bâtiments publics;

e) La politique d'innovation ne doit pas être définie seulement à l'échelle nationale ou régionale, elle doit aussi être affinée et appliquée à l'échelon des villes et des communes. Les études démontrent qu'une amélioration des services municipaux peut contribuer de manière importante à la compétitivité régionale;

f) Il existe de grandes disparités entre les communes, même au sein des pays de l'Europe des 15, en matière de disponibilité et de qualité des services publics améliorés grâce aux technologies. On peut établir de fortes corrélations entre le développement du capital humain et le développement des services électroniques, ainsi qu'entre les taux de pénétration des appareils intelligents et la disponibilité de services électroniques;

g) La «conception» a été présentée comme une méthode systématique d'innovation dans le secteur public, permettant de créer des capacités pour une innovation permanente au lieu de n'apporter que des changements mineurs. On y parvient grâce à un processus structuré et centré sur l'utilisateur qui va de la définition du problème à l'élaboration de solutions et à la construction de prototypes, puis à leur amélioration pour les transposer à une plus grande échelle;

h) Les entités les plus avancées du secteur public ont dépassé le stade de l'administration en ligne, solution qui, certes, produit des gains d'efficacité et des économies, mais qui attribue encore aux bénéficiaires des services publics un rôle essentiellement passif. Les programmes les plus pointus se servent des moyens électroniques de communication pour créer des plates-formes ménageant un véritable dialogue entre le secteur public et les administrés;

i) La participation des citoyens présente un certain nombre d'avantages: prestation plus efficace des services publics, création de services répondant aux besoins réels de la population, meilleur contrôle de la qualité, détection des «défaillances en chaîne» qui peuvent compromettre la prestation du service et possibilité pour le citoyen de créer ses propres services à partir d'un support fourni par l'État (par exemple, données publiques en libre accès).

13. Les animateurs ont remercié les orateurs. Les membres de l'Équipe ont été encouragés à tirer parti des conclusions du débat et des documents diffusés, affichés sur le site Internet², dans leurs travaux à venir.

² <http://www.unece.org/index.php?id=33189>.

IV. Examen des travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la cinquième réunion (point 3 de l'ordre du jour)

14. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des résultats des activités menées depuis la cinquième réunion:

- a) Document directif: La dimension régionale des politiques d'innovation (ECE/CECI/2012/3);
- b) Étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine (ECE/CECI/15);
- c) Bulletins d'information sur le développement fondé sur le savoir;
- d) Notes d'orientation sur le développement fondé sur le savoir;
- e) Séminaire sur la politique relative aux technologies de l'information et des communications et les aspects juridiques connexes organisé à l'intention des responsables des ministères et organismes du Turkménistan (Achgabat, 13 et 14 juin 2012);
- f) Séminaire d'experts consacré au financement de projets à risque élevé et formation au financement des entreprises innovantes (Minsk, Bélarus, 11-13 juillet 2012);
- g) Mission d'enquête en Ukraine pour l'étude de performance en matière d'innovation de l'Ukraine (9-15 septembre 2012);
- h) Atelier sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan (Almaty, Kazakhstan, 11 octobre 2012);
- i) Organisation d'une séance consacrée à l'expérience internationale en matière de soutien aux entreprises innovantes dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association russe du capital-investissement et du capital-risque (Moscou, 29 octobre 2012);
- j) Séminaire national conjoint et réunion des parties prenantes sur la promotion et le financement des technologies vertes innovantes (Bichkek, Kirghizistan, 7-9 novembre 2012), organisés conjointement avec l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la CEE;
- k) Réunion sur la dimension homme-femme de l'entrepreneuriat innovant à l'occasion du troisième Forum des femmes chefs d'entreprises «Créer des partenariats pour réduire les disparités entre hommes et femmes dans l'entrepreneuriat dans la région de la CEE» (Bakou, 14 et 15 novembre 2012);
- l) Atelier sur la promotion de l'innovation en tant que source de compétitivité au plan international (Minsk, 15 novembre 2012);
- m) Contribution au débat de haut niveau sur le thème de l'évolution de la situation économique et des problèmes économiques dans la région de la CEE et du rôle de l'innovation dans la création d'une économie dynamique et compétitive, organisé à l'occasion de la soixante-cinquième session de la CEE (Genève, 9-11 avril 2013);
- n) Contribution à un séminaire sur les aspects méthodologiques de la mise en place de systèmes régionaux d'innovation (Astana, 19 avril 2013) organisé au Kazakhstan par l'Agence nationale kazakhe pour le développement technologique;
- o) Séminaire national et réunion des parties prenantes sur la promotion et le financement des technologies vertes innovantes organisés en collaboration avec l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la CEE (Achgabat, 15-17 mai 2013);

- p) Conférence internationale sur l'entrepreneuriat et l'innovation – Vers plus d'efficacité (Dubrovnik, Croatie, 23 et 24 mai 2013), organisée en collaboration avec le Ministère croate de l'entrepreneuriat et de l'artisanat;
- q) Atelier sur la dimension régionale de l'innovation (Minsk, 30 mai 2013);
- r) Mission préparatoire en Arménie pour l'étude de performance en matière d'innovation de l'Arménie, 9-15 juin 2013;
- s) Petit-déjeuner de travail ministériel du Conseil économique et social «Contribuer au changement: les investissements responsables et le financement de l'innovation», 3 juillet 2013, Genève;
- t) Mission d'enquête en Arménie pour l'étude de performance en matière d'innovation de l'Arménie, 7-16 septembre 2013.

15. Le Président de la réunion s'est déclaré satisfait des résultats obtenus ainsi que des travaux effectués, estimant que l'Équipe avait répondu efficacement aux besoins des pays en transition, conformément à son mandat. L'Équipe faisait un travail utile et ses recommandations en matière de politique, ses conseils et ses activités étaient très précieux pour les États membres. Plusieurs délégations se sont félicitées du travail effectué par l'Équipe et notamment du programme d'études de la performance en matière d'innovation, qui a été très utile et qui a entraîné des changements d'orientation concrets dans les pays qui en ont fait l'objet.

V. Mandat de l'Équipe et révision de ce mandat (point 4 de l'ordre du jour)

- 16. Le Président a fait savoir que le Comité exécutif de la CEE avait décidé, à sa soixante-deuxième réunion tenue à Genève le 11 juillet 2013, de proroger le mandat de l'Équipe jusqu'à la fin de 2015 (EXCOM/CONCLU/62).
- 17. L'Équipe a adopté son mandat révisé tel qu'il figure à l'annexe I.

VI. Plan d'activité pour le reste de l'année 2013 et propositions concernant le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 5 de l'ordre du jour)

- 18. À sa septième session, en décembre 2012, le Comité a pris acte avec satisfaction des travaux menés par l'Équipe et par ses autres équipes de spécialistes.
- 19. L'Équipe a adopté le plan d'activité pour le reste de l'année 2013 ainsi que les propositions concernant le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'il figure à l'annexe II.
- 20. Le secrétariat intégrera les propositions figurant à l'annexe II dans le projet de programme de travail du Comité pour 2014-2015 en vue de leur adoption à la prochaine session du Comité en février 2014. Le programme de travail du Comité sera ensuite soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation, conformément aux résultats de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE.
- 21. Le Président a encouragé les membres de l'Équipe à participer aux activités et événements prévus. Il a également rappelé à l'Équipe que les activités de renforcement des capacités devaient être appuyées par des financements extrabudgétaires et des contributions en nature et a encouragé l'Équipe à contribuer à la mobilisation de ces ressources.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

22. L'Équipe est convenue, à titre provisoire, de tenir sa réunion suivante les 16 et 17 octobre 2014, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

**VIII. Adoption du rapport de la réunion
(point 7 de l'ordre du jour)**

23. L'Équipe a adopté le rapport de la réunion.

Annexe I

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Mandat

I. Introduction

1. Le Programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques prévoit la création d'une équipe de spécialistes chargée de soutenir l'exécution de ses travaux dans le domaine intitulé «Renforcer la compétitivité des économies des États membres en encourageant l'économie du savoir et l'innovation» et en tenant compte des questions transversales liées à l'innovation et à la compétitivité.

II. Mandat

2. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité appuie l'exécution du Programme de travail du Comité. Elle examine les questions liées à la création d'un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir dans les États membres de la CEE, en accordant une attention particulière aux pays en transition. Ses activités visent à faciliter l'échange de l'expérience acquise et des enseignements tirés ainsi que l'échange de bonnes pratiques dans les domaines considérés, entre les États membres de la CEE. Dans le cadre de ses travaux, l'Équipe répond aux besoins des gouvernements et tient compte de ceux des consommateurs, des universitaires et des entreprises.

III. Domaines de travail

3. Afin d'aider le Comité à atteindre ses objectifs, l'Équipe de spécialistes exécute les activités suivantes:

a) Organisation d'un dialogue international sur les politiques en matière de développement économique fondé sur le savoir dans la région de la CEE, afin de déceler les bonnes pratiques internationales et de faire des recommandations sur certaines questions clés dans le cadre du mandat de l'Équipe. Dans ce contexte, l'Équipe organisera des séminaires de politique appliquée dans le cadre de ses réunions annuelles;

b) Établissement d'une synthèse des bonnes pratiques ainsi que des recommandations sur des questions déterminées s'inscrivant dans le cadre du mandat de l'Équipe, pour examen et approbation par le Comité;

c) Large diffusion des bonnes pratiques et des recommandations susmentionnées;

d) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et à la demande des gouvernements, réalisation d'évaluations des politiques et des systèmes nationaux en matière d'innovation («Études de performance en matière d'innovation») afin d'élaborer des recommandations collégiales pour améliorer la performance nationale en matière d'innovation;

e) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et à la demande des gouvernements, fourniture de conseils sur la mise en œuvre des réformes dans les domaines relevant du mandat de l'Équipe;

f) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, et en collaboration avec des gouvernements des pays en transition, organisation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sur des questions relevant du mandat de l'Équipe. Ces activités seront organisées aux niveaux national et sous-régional.

IV. Composition

4. L'Équipe de spécialistes comprend des experts gouvernementaux ainsi que des experts provenant d'institutions de recherche, d'universités, d'entreprises et d'ONG intéressées. Les experts nationaux sont désignés par les autorités publiques chargées de la coopération avec le Comité. Conformément à la procédure de l'ONU, l'Équipe de spécialistes est également ouverte à la participation d'autres experts d'organismes intergouvernementaux, d'institutions et d'associations nationales et internationales d'entreprises et de chercheurs qui souhaitent participer à l'exécution du plan de travail.

V. Modalités de fonctionnement

5. L'Équipe de spécialistes exerce ses activités conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE (ECE/EX/2/Rev.1) et aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464, annexe III, appendice III).

6. L'Équipe de spécialistes est constituée pour une période de deux ans renouvelable sur décision du Comité approuvée par le Comité exécutif de la CEE. Le Comité peut modifier le mandat de l'Équipe de spécialistes selon que de besoin, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif de la CEE.

7. Les services de secrétariat sont assurés par le secrétariat de la CEE.

8. L'Équipe de spécialistes établit son plan de travail et rend compte de son exécution à la session annuelle du Comité.

9. Les dépenses liées à l'exécution du plan de travail de l'Équipe de spécialistes sont financées au moyen de contributions extrabudgétaires provenant d'États membres et d'autres parties intéressées, contributions qui doivent être versées, gérées et utilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

Annexe II

Plan d'activité pour le reste de l'année 2013 et propositions concernant le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015

1. Conformément au Programme de travail du Sous-Programme relatif à la coopération et à l'intégration économique pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/2), les produits et activités suivants seront réalisés:

a) Un document sur les bonnes pratiques et les orientations recommandées concernant les moyens de faire cadrer les politiques en matière d'entrepreneuriat et d'innovation. Ce document, fondé sur les résultats de la conférence internationale intitulée «Entrepreneuriat et innovation – Vers plus d'efficacité», sera présenté à la prochaine session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE en février 2014;

b) Un document sur les bonnes pratiques et les orientations recommandées concernant l'innovation dans le secteur public. Ce document, fondé sur les résultats du débat de fond qui se déroulera dans le cadre de la sixième réunion de l'Équipe de spécialistes, sera présenté à la prochaine session du Comité, en février 2014;

c) Début de l'élaboration, au quatrième trimestre de 2013, d'un guide sur l'innovation dans le secteur public. Cette publication sera achevée en 2014, sous réserve des décisions qui seront prises concernant le programme général des publications de la CEE;

d) Achèvement du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement «Renforcer la capacité des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) d'adopter et d'appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation aux changements climatiques». L'Équipe continuera de contribuer à ce projet avec l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la CEE;

e) Élaboration de matériel pédagogique sur le thème «Encourager l'innovation pour l'adaptation aux changements climatiques: options pour l'Asie centrale et l'Azerbaïdjan». Le matériel intégrera les conclusions du projet «Renforcer la capacité des pays relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) d'adopter et d'appliquer des technologies vertes novatrices permettant l'adaptation aux changements climatiques». Les projets de documents pédagogiques seront utilisés et validés lors du séminaire de haut niveau sur la promotion et l'introduction de technologies vertes, qui se tiendra à Haïfa (Israël) en décembre 2013;

f) La première version de l'étude de performance en matière d'innovation de l'Arménie sera soumise pour examen à la prochaine session du Comité en février 2014, après quoi elle sera établie sous sa forme définitive;

g) Séminaire national conjoint et réunion des parties prenantes sur la promotion et le financement des technologies vertes novatrices (Astana, 23-25 octobre 2013), devant être organisés en collaboration avec l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la CEE;

h) Table ronde sur les expériences européennes en matière d'appui aux entreprises innovantes, devant être organisée dans le cadre de la foire de Novosibirsk (Fédération de Russie), les 14 et 15 novembre 2013;

i) Réunion régionale sur la promotion et le financement des technologies vertes novatrices (Almaty (Kazakhstan), les 19 et 20 novembre 2013), devant être organisée en collaboration avec l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la CEE et avec le Gouvernement kazakh, sous la forme d'un débat d'experts du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) de 2013;

j) Atelier sur l'innovation dans le secteur public (Minsk, 26 novembre 2013);

k) Séminaire de haut niveau sur la promotion et l'introduction de technologies vertes (Haïfa (Israël), 17-19 décembre 2013), organisé en collaboration avec le Gouvernement israélien;

2. Propositions concernant le programme de travail pour le prochain exercice biennal 2014-2015, y compris les produits et activités suivants:

a) Bonnes pratiques et recommandations de politique générale sur différents sujets liés au thème des politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle. Comme lors de précédents exercices biennaux, des débats de fond seront organisés dans le cadre des réunions annuelles de l'Équipe pour favoriser l'élaboration de ces bonnes pratiques et recommandations par le biais d'un dialogue international sur les politiques;

b) Guide ou étude comparative sur le thème des politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle, compte tenu des débats de politique générale qui se tiendront dans le cadre des réunions annuelles de l'Équipe en 2014 et en 2015;

c) Études nationales de performance en matière d'innovation, sous réserve que les pays intéressés en aient fait la demande et que les ressources nécessaires soient disponibles. L'Équipe a pris note de la demande de réalisation d'une étude nationale de performance faite par la délégation tadjike;

d) Activités de renforcement des capacités et organisation d'ateliers consultatifs sur le terrain pour appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les études de performance en matière d'innovation, sous réserve que les États membres dans lesquels une étude a été réalisée en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles. Ces activités peuvent comporter des initiatives visant à examiner les incidences des études sur les politiques et à évaluer dans quelle mesure les recommandations ont été mises en œuvre;

e) Conférences et ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités et de partage des connaissances sur les mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir, à la demande des États membres et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires;

f) Contributions au bulletin d'information sur le développement fondé sur le savoir. En outre, l'Équipe sera invitée à faire de nouvelles propositions relatives aux méthodes de travail et aux mécanismes permettant de communiquer les messages clés qui découlent de ces activités;

3. Les thèmes suivants ont été proposés par des membres de l'Équipe pour examen lors des réunions annuelles, des ateliers ou des conférences internationales:

a) Stratégies de spécialisation intelligente, l'accent étant mis sur les méthodes permettant aux régions de favoriser les changements structurels et de développer des avantages comparatifs;

b) Évaluation de l'incidence des politiques d'innovation;

- c) Élaboration d'indicateurs pour l'évaluation de l'innovation, en tenant dûment compte des méthodes existantes et des données disponibles;
 - d) Effet de l'internationalisation de l'innovation sur les politiques nationales et régionales en matière d'innovation;
 - e) Mesures visant à encourager la collaboration entre les entreprises, les universités et les établissements scientifiques;
 - f) Prospective et prévisions concernant les possibilités et les priorités en matière d'innovation, y compris en ce qui concerne les technologies vertes et les politiques qui les soutiennent;
 - g) Financement des nouvelles entreprises et des entreprises novatrices, y compris mesures visant à fournir un financement initial, et politiques visant à encourager les investisseurs providentiels ainsi que le capital-risque qu'il soit privé ou soutenu par l'État, en tenant dûment compte de l'écosystème dans lequel ces entreprises se développent.
-